

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 20 27 90

Fax : +32 (0) 71 30 48 79

Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

BIOMÉTRIE HUMAINE ET ANTHROPOMÉTRIE 1			
Code	PAKN1B92KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas DE CLERCQ (nicolas.de.clercq@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage « Biométrie et anthropométrie 1 » est une activité d'enseignement théorique.

Elle étudie à l'aide des mathématiques (statistique et probabilité) les variations biologiques à l'intérieur d'un groupe déterminé.

Elle sera divisée en trois parties:

- 1) L'anthropométrie étudiera statistiquement les mensurations statiques, dynamiques, anatomiques et fonctionnelles de l'être humain.
- 2) La composition corporelle étudiera au travers de divers modèles la répartition des différents composants de l'être humain.
- 3) L'examen morphostatique (de dos, de face et de profil) vise à comprendre les positions des différentes structures du corps dans les différents plans de l'espace. Il permettra par l'observation, la mesure et l'analyse la mise en évidence de situations particulières et/ou pathologiques.

Les différents intervenants sont:

Biométrie, Anthropométrie Humaine et composition corporelle: De Clercq Nicolas.

Examen morphostatique: Mairlot Sylvie.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité, l'étudiant en kinésithérapie doit être capable de (compétences 1.1; 1.6) :

comprendre, décrire et interpréter les notions de biométrie, d'anthropométrie, de composition corporelle et d'examen morphostatique et de les utiliser à des fins professionnelles.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN1B92KINA Biométrie Humaine et anthropométrie 1

16 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN1B92KINA Biométrie Humaine et anthropométrie 1

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Examen théorique sous forme de QCM (+1 : Bonne réponse, 0 : pas de réponse, -0,5 : Mauvaise réponse).

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE.

En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Biométrie Humaine et anthropométrie 1			
Code	16_PAKN1B92KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nicolas DE CLERCQ (nicolas.de.clercq@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage « Biométrie et anthropométrie 1 » est une activité d'enseignement théorique.

Elle étudie à l'aide des mathématiques (statistique et probabilité) les variations biologiques à l'intérieur d'un groupe déterminé.

Elle sera divisée en trois parties:

- 1) L'anthropométrie étudiera statistiquement les mensurations statiques, dynamiques, anatomiques et fonctionnelles de l'être humain.
- 2) La composition corporelle étudiera au travers de divers modèles la répartition des différents composants de l'être humain.
- 3) L'examen morphostatique (de dos, de face et de profil) vise à comprendre les positions des différentes structures du corps dans les différents plans de l'espace. Il permettra par l'observation, la mesure et l'analyse la mise en évidence de situations particulières et/ou pathologiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité, l'étudiant en kinésithérapie doit être capable de (compétences 1.1; 1.6) :

comprendre, décrire et interpréter les notions de biométrie, d'anthropométrie, de composition corporelle et d'examen morphostatiques et de les utiliser à des fins professionnelles dans une visée finale thérapeutique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'activité d'apprentissage reprendra:

1.les fondamentaux de la biométrie et de l'anthropométrie:

- Définition
- Introduction

- Facteurs de la capacité de la performance physique
- But de la biométrie
- Utilité de la biométrie
- Limites de la biométrie
- Somatométrie
- biotypologie
- Motorimétrie

2.Examen morphologique de dos, de face et de profil.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral en auditoire avec un support informatique projeté (Power Point).

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants ont accès aux « power point » de présentation (via la plateforme connectED et aux livres de la « Société Internationale de Biométrie Humaine » (via la bibliothèque).

Ouvrages de référence

1. De Clercq N. et coll. "Etude comparative de la morphologie des aptitudes physiques d'étudiants en première année d'étude dans l'enseignement supérieur paramédical d'orientation différente". Biom. Hum. et Anthropol. 21,3-4, p.165-175. (2003).
- 2.Drieskens S. "Enquête de santé par interview, Belgique, 2008, Etat nutritionnel". La Science au service de la Santé Publique, de la Sécurité de la chaîne alimentaire et de l'Environnement, pp. 723-747, 2008.
- 3.Gisle L., Buziarsist J, Van der Heyden J, Demarest S, Miermans PJ, Sartor F,et al.. "Enquête de santé par interview, Belgique, 2001". IPH/EPI REPORTS,22, 2002.
- 4.Stewart A., Michael M.-J. Olds T., de Ridder H. "ISAK Manuel National Library of Australia « International Standards for Anthropometric Assessment" (2011) ISAK.
- 5.Susanne Ch., Rebato E., Chiarelli B. "Anthropologie biologique (Evolution et biologie humaine)". De Boeck Université : 476-477, 610-611. (2003)
- 6.Wilmore JH. Et Costill DL. "Physiologie du sport et de l'exercice". De Boeck University (2006).
- 7.World Health Organisation. "Obesity: preventing and managing the global epidemic". WHO Technical Report Series 894. Geneva (2000).
8. Dengel et coll. "Body composition and bone mineral density of national Football League players" J.Strength Cond. Res. 28:1-6 (2013).
9. Orison O. Woolcott, Richard N. Bergman. "Relative fat mass (RFM) as a new estimator of whole-body fat percentage - A cross-sectional study in American adult individuals". Nature - Scientific Reports (2018).
10. Foley J-P, SR Bird, White JA. "Anthropometric comparison of cyclists from different events". Br. J. Sports Med. Vol 23 N°1 (2012).
11. Garenne M. "Les indicateurs anthropométriques pour évaluer l'état nutritionnel des individus et des populations". FERDI (2014).

Supports

L'étudiant a accès aux contenus des exposés via la plate forme "ConnectED".

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen théorique sous forme de QCM (+1 : Bonne réponse ,0 : pas de réponse, -0,5 : Mauvaise réponse).

Pondérations

--	--	--	--

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Il n'y a pas de dispenses de parties de matière entre les évaluations.

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont : De Clercq Nicolas/Mairlot Sylvie.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).